



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le 17 AOUT 2020

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales
N° 417/SG/DRCL
Bureau des finances locales et de
l'environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, en vue de la mise en service des installations du forage de Majimbini F2, sur la commune de Mamoudzou, village de Mtsapéré, par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM), a été interrompue à la date du 12 mars 2020 conformément à l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Cette même enquête publique va reprendre à compter **du vendredi 04 septembre 2020** et sera prolongée **jusqu'au jeudi 17 septembre 2020 inclus** au siège de la Mairie de Mamoudzou.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante : <http://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2020/Forage-de-Majimbini>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également exprimer ses observations et propositions par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.pref.gouv.fr

Le Préfet de Mayotte,
délégué du Gouvernement

Le préfet de Mayotte
pour le préfet par délégation
Le secrétaire général

Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard: 02 69 63 50 00 - www.mayotte.pref.gouv.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)